



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 30/07/2020

### SÉCHERESSE DANS LE NORD

Le département reste en vigilance, alerte et alerte sécheresse renforcée jusqu'au 15 septembre 2020

Le 10 juillet 2020, le comité technique sécheresse réunissant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Météo France, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du Nord et du Pas-de-Calais, les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) des deux départements, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Agence régionale de Santé (ARS), a fait le point sur les évolutions constatées depuis la fin juin.

Compte-tenu des dernières données relevées sur les différents bassins versants, **Michel Lalande, préfet du Nord, prolonge l'arrêté plaçant les bassins de la Sambre, de la Sensée / Escaut / Scarpe amont en alerte, le bassin de l'Yser en alerte renforcée et le reste du département en vigilance jusqu'au 15 septembre 2020.**

Dans ce contexte, **chacun est invité à utiliser l'eau avec modération et à faire preuve de civisme.**

### 2017, 2018 et 2019 : trois années de sécheresse à répétition

Ces trois dernières années, le département a été sujet à des périodes de sécheresse, 2019 étant la plus importante. En effet, celle-ci a été exceptionnelle autant par sa durée (d'avril 2019 jusqu'à janvier 2020) que par son intensité. Elle résultait du niveau bas des nappes dès la sortie de l'hiver, accentuée par une canicule record en juillet. Suite à cela, la situation sur le réseau superficiel s'était considérablement améliorée mais la recharge des nappes restait insuffisante, nécessitant le placement du département en vigilance à partir du 17 janvier jusqu'au 15 avril 2020.

### Début 2020 : une recharge importante et tardive mais qui reste hétérogène et une situation qui se dégrade sur le superficiel depuis le début du printemps

Le mois de février 2020 particulièrement pluvieux a alors permis une recharge tardive mais suffisante des nappes sur une grande partie du territoire (exceptés sur les secteurs faisant état de très faibles niveaux en 2019). Pour autant, la situation était suffisamment stable pour permettre au département de sortir de la vigilance le 15 avril dernier, avec toutefois une surveillance soutenue de ces secteurs.

Par la suite, le temps chaud et sec, avec des températures bien au-dessus des normales de saisons, ont entraîné une dégradation continue de l'état des cours d'eau, le département a alors été placé en vigilance sécheresse le 29 mai 2020, conjointement avec le Pas-de-Calais.

L'absence quasi-totale de pluies durant le mois de mai a considérablement accentué la dégradation de l'état des cours d'eau, notamment sur les bassins de la Sambre, de la Scarpe amont et plus encore sur le bassin

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

de l'Yser. Après concertation avec l'ensemble des acteurs lors du conseil départemental de l'eau, le lundi 15 juin, le préfet du Nord a pris la décision de placer le bassin de l'Yser en alerte renforcée, les bassins de la Sambre et de la Scarpe amont en alerte, et de maintenir le reste du département en vigilance jusqu'au 31 juillet 2020.

## Peu de changement pendant les mois de juin et juillet

Les pluies de ces dernières semaines ont stoppé la dégradation de l'état des cours d'eau, mais ne sont pas suffisantes pour permettre une amélioration pérenne de la situation. De ce fait, Michel Lalande, préfet du Nord, a décidé de prolonger le précédent arrêté en vigueur, plaçant le bassin de l'Yser en alerte renforcée, les bassins de la Sambre et de la Scarpe amont en alerte, et de maintenir le reste du département en vigilance jusqu'au 15 septembre 2020.

En plus des restrictions que cela engendre sur certains bassins, et afin d'anticiper une dégradation supplémentaire des milieux, tous les usagers, qu'ils soient particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs sont invités à réduire leurs consommations d'eau et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables, afin de permettre un rétablissement du milieu naturel à un état satisfaisant.

En cas d'aggravation des conditions, le préfet pourra être amené à placer davantage de bassin en restriction si besoin.

## Exemples de mesures de restriction des usages de l'eau :

**En situation d'alerte**, parmi les mesures :

- Pour les particuliers et les collectivités, limiter l'arrosage des pelouses, des espaces verts ou des terrains de sport, restreindre le remplissage des piscines privées et interdire le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés.
- Pour les industriels, tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 10 %.
- Pour les agriculteurs, une interdiction de l'irrigation des cultures les samedis et dimanches entre 10h00 et 18h00 et tous les jours aux mêmes heures en période de canicule de niveau orange ou rouge.

**En situation d'alerte renforcée**, parmi les mesures :

- Pour les particuliers et les collectivités, d'interdire l'arrosage des pelouses, des espaces verts ou des terrains de sport, et le remplissage des piscines familiales, et de limiter l'arrosage des jardins potagers.
- Pour les industriels, de tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 20 %.
- Pour les agriculteurs, une interdiction de l'irrigation des cultures les mardis, jeudis, samedis et dimanches entre 10h00 et 19h00, et tous les jours aux mêmes heures en période de canicule de niveau orange ou rouge.
- Une interdiction des nouveaux prélèvements dans les voies d'eau, sauf pour un usage agricole et dans certaines conditions, notamment une déclaration préalable est nécessaire.

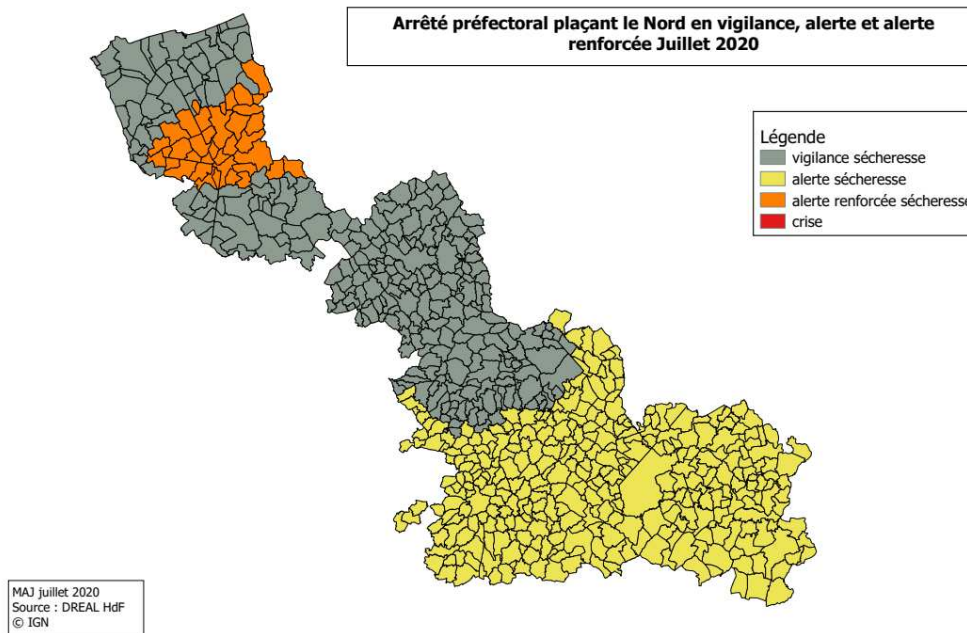
**En situation de vigilance**, où l'état de la ressource est moins dégradé, la vigilance de tous reste nécessaire, pour une gestion économe de sa consommation en eau.

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

**Arrêté préfectoral plaçant le Nord en vigilance, alerte et alerte renforcée Juillet 2020**



En cas d'aggravation des conditions, le préfet pourra être amené à prendre des mesures plus restrictives si besoin.

**Retrouvez en annexe les conseils pour économiser l'eau.**

**Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



Même quand il pleut,  
les réserves en eau  
restent

**FRAGILES**

dans le Nord

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.

L'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un niveau historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou neigeux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

**Soyons tous citoyens,  
économisons l'eau**

## ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

### À LA MAISON



Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau  
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

### La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

**20%**

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **centaines de m<sup>3</sup> par an**

### AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

sur une table originale de la préfecture du Morbihan

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

[@prefe55](https://twitter.com/prefe55)

[prefetnord](https://www.linkedin.com/company/prefetnord/)

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)

[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

[prefet59](https://twitter.com/prefet59)

[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)